



Achat maison et infiltration

Par **THIOUINE**, le **14/08/2008** à **18:39**

nous avons acheté une maison au mois de juin .Lors des visites avec l'agent immobilier et des bilans énergétique et termites... il fut constaté qu'il y avait des traces(sur un plancher) d'une ancienne infiltration provenant de la salle de bain. l'agent et l'ancien propriétaire nous ont affirmé que cela avait été réparé. Nous avons fait confiance. Lors d'un grand ménage, nous avons eu la surprise : l'infiltration est toujours d'actualité...
Nous voudrions savoir à qui incombe les réparations.

Par **Tisuisse**, le **14/08/2008** à **19:37**

Que dit exactement l'acte notarié quand aux éventuels défauts et aux recours possibles contre l'acheteur ? voyez donc le notaire.